

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
18, rue Camille Joubert
63300 THIERS

Le 20 avril 2011

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Ecologie, du Développement
durable, des Transports et du Logement
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

*Objet : situation des personnels
du ministère de l'Environnement
Nos réf : JB353/4235*

Madame la ministre,

Le 22 mars dernier les personnels des Etablissements Publics Administratifs (EPA) dépendant du ministère de l'Environnement manifestaient une nouvelle fois à Paris, de façon unitaire, pour dénoncer leurs conditions statutaires et d'évolution de leur carrière.

Depuis la création en 2001 du corps des agents de l'Environnement avec les agents techniques de l'environnement (ATE) et les techniciens de l'environnement (TE), les missions confiées à ces personnels ont profondément évolué, en lien avec l'approfondissement des politiques publiques en faveur de l'environnement.

Ainsi, la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement vient encore renforcer la charge de travail et consacrer le travail technique de ces personnels, qui subissent par ailleurs les baisses drastiques de crédits de fonctionnement imposées par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Pourtant, aucune reconnaissance nouvelle ne leur a été apportée, alors que les ATE ne sont même pas payés au SMIC et que près de 50 % de leurs revenus sont constitués de primes qui ne comptent pas dans le calcul de leur retraite.

Ces dernières années, les personnels et leurs représentants syndicaux n'ont eu de cesse de demander une requalification des postes de catégorie C en B et de catégorie B en A compte tenu des évolutions de leur métier.

Leurs principales revendications concernent également l'intégration des primes dans leur traitement de base, ainsi que la revalorisation de leurs grilles indiciaires et de leurs régimes indemnitaires.

Le contenu des propositions faites, durant l'audience du 22 mars avec le cabinet du ministère de l'Ecologie est sans rapport avec les attentes essentielles des personnels pour leur avenir. Quant à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec les représentants de l'intersyndicale, il n'apporte pas non plus de réponse à la hauteur.

Alors que les besoins de connaissance, de conseil, et de police en faveur de la préservation de la biodiversité et de l'amélioration du fonctionnement des écosystèmes vont croissant, je trouve profondément choquant de vouloir cantonner ces personnels à des statuts sans reconnaissance de leur apport à l'intérêt général.

Est-ce ainsi que le ministère de l'Environnement conçoit « *la montée en puissance* » des engagements du Grenelle de l'environnement, en retirant les moyens concrets de contrôle et d'application des mesures ?

Que ce soit en matière de politique de l'eau ou de sauvegarde des espèces et des habitats, le moins-disant social ne permettra pas de résoudre les grands défis environnementaux qui se posent à nous.

Pour répondre aux objectifs fixés par les politiques publiques environnementales, il me paraît indispensable d'apporter une nouvelle reconnaissance aux agents qui sont au quotidien dans l'action, au service de la préservation de l'environnement.

Je relaie donc leurs demandes et ne manquerai pas de leur faire parvenir les réponses qui pourront m'être apportées.

Dans l'attente de propositions concrètes de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE